

Soutien aux koteurs : 10 millions

On laisse tomber l'idée d'un avantage fiscal sur les frais de kot. La majorité se dirige vers une prime wallonne de 10 millions/an pour les étudiants en kot.

● Pascale SERRET

Josy Arens ne touche plus le sol. Le député wallon cdH et ex-député fédéral tente de faire passer un soutien fiscal aux familles pour frais de kots depuis... 1997. Soit 21 ans. Une génération. C'est son cheval de bataille. « *Je suis heureux !* »

Pourquoi ? C'est fait ? Pas encore. D'autant que le dossier a déjà été discuté et reporté depuis des mois. Mais ce mercredi en séance plénière du Parlement wallon, le député-bourgmestre d'Attert croisera les doigts : le décret fiscal devrait intégrer un amendement qui prévoit une prime annuelle de la Région aux étudiants koteurs (unif ou haute école) : 10 millions d'euros par an au lieu des 5 millions évoqués à un moment.

Une aide, pas une déduction

C'était clairement une signature cdH dans la Déclaration de politique régionale de l'actuelle majorité MR-cdH : « *Les étudiants qui ne trouvent pas d'offre de formation supérieure dans la filière de leur choix à proximité de leur domicile seront soutenus par une déduction fiscale forfaitaire sur leurs frais de kots.* »

Ce n'est pas vraiment la formule soutenue dans l'amendement.

Pourquoi ? « *Ici, on est dans une aide directe aux étudiants, pas dans une défiscalisation. Parce qu'il s'agissait de rester dans les compétences régionales* », précise Dimitri Fourny, primo signataire de l'amendement au décret fiscal, avec Josy Arens.

En plus de celle des deux députés cdH, il y a une troisième signature sous le texte : celle de la députée MR Carine Lecomte, elle aussi originaire de la province du Luxembourg. On peut donc supposer que la majorité adoptera le texte ce mercredi, comme ce fut le cas en commission.

Encore faut-il que la majorité parvienne à réunir... une majorité, en plénière. Hier soir, la démonstration n'était pas totalement convaincante dans les travées du Saint-Gilles (lire ci-contre).

Critère : le temps de parcours

Bon. Et les critères d'attribution ? C'est un des points délicats du dossier. Le Conseil d'État et la Cour constitutionnelle ne laisseront pas passer n'importe quoi. « *Ça reste à affiner*, reconnaît Dimitri Fourny, chef de groupe cdH. *Mais on a avancé : nous proposons le temps de parcours domicile-kot, parce que*

c'est un critère qu'on peut objectiver selon qu'on utilise un véhicule privé ou les transports en commun. »

Si la mesure est suivie, le budget 2019 devrait intégrer pour la première fois 10 millions €. Autrement dit, combien par étudiant koteur répondant aux conditions d'octroi ? Ni Dimitri Fourny, ni Josy Arens ne souhaitent s'aventurer dans ce qui reste encore une discussion inaboutie.

Mais on suppose que 20 000 étudiants pourraient en bénéficier. Soit une aide d'environ 450 ou 500 € par candidat. Bref, un loyer, un loyer et demi...

« Encore un effet d'annonce »

« *On y veillera, à ce que le point soit voté*, promet Josy Arens. *C'est une grosse discrimination pour les étudiants qui viennent de provinces où il n'y a pas d'université.* »

Mais pourquoi ce dossier n'a pas abouti en 21 ans ? Josy Arens soupire. « *En 1998, au fédéral, on y était presque. Philippe Maystadt était alors ministre des Finances. Et puis, un parti n'a pas été d'accord* », dit-il.

Pour tout dire, c'est le PS qui a rué dans les brancards à l'époque. Aujourd'hui, le PS est le premier parti d'opposition en Wallonie. Et il reste sceptique face à un dossier dont les contours restent flous. Comment être sûr que ceux qui en ont le plus besoin bénéficient bien de la prime ? Quand sera-t-elle applicable ? Dès la rentrée 2019, selon Dimitri Fourny. « *Encore un effet d'annonce* », redoute le PS. ■